

A.F.S.P.
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : CHEMIN DES PEUPLIERS, 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
451 862 486 RCS AIX EN PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars, la Société DGS-STEEL, Société à responsabilité limitée au capital de 550 200 euros, ayant son siège social 16 Allée du Menuisier 13800 ISTRES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 942 176 330 RCS SALON DE PROVENCE, représentée par Monsieur Sébastien VERFAILLIE, en sa qualité de Gérant,

Associée Unique de la société A.F.S.P.,

En présence de Monsieur Sébastien VERFAILLIE, Président non associé de la Société,
Et de Madame Nunziatina TORELLI, Directeur Général de la société,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la réalisation définitive de l'apport en nature,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Mandat du Directeur Général,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique constate la réalisation définitive de l'apport en nature des 600 actions composant le capital social à la société A.F.S.P. à la société DGS-STEEL (942 176 330 RCS SALON DE PROVENCE) :

- à concurrence de 299 actions pour Madame Nunziatina TORELLI;
- à concurrence de 301 actions pour Monsieur Sébastien VERFAILLIE;

L'Associée Unique charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique, prenant acte de la démission de Monsieur Sébastien VERFAILLIE de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La Société DGS-STEEL, Société à responsabilité limitée au capital de 550 200 euros, ayant son siège social 16 Allée du Menuisier 13800 ISTRES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 942 176 330 RCS SALON DE PROVENCE, représentée par Monsieur Sébastien VERFAILLIE, en sa qualité de Gérant.

Monsieur Sébastien VERFAILLIE, au nom de la Société DGS-STEEL qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Su

TROISIEME DÉCISION

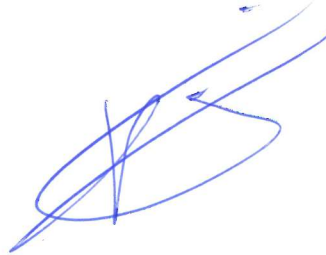
L'Associée Unique confirme le mandat de Directeur Général de la société de Madame Nunziatina TORELLI pour une durée illimitée, ne pouvant excéder celle du mandat du Président conformément aux dispositions statutaires.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société DGS-STEEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.